
Appel à projets de recherche :

Quels sont les besoins des familles en situation de pauvreté en matière d'accueil du jeune enfant et d'aide à la parentalité ?

*Le présent appel à projet est porté par **France stratégie**. Organisme d'expertise et d'analyse prospective sur les grands sujets sociaux et économiques placé auprès du Premier ministre, il formule des recommandations au pouvoir exécutif, organise des débats, pilote des exercices de concertation et contribue à l'évaluation ex post des politiques publiques. Il prend en compte la dimension territoriale et donne aussi à ses travaux une perspective européenne et internationale.*

Clôture de dépôt des dossiers : 28 février 2022 à 14h00 (heures de Paris)

Contenu

I. CONTEXTE	- 3 -
II. ENJEUX ET AXES DE RECHERCHE.....	- 4 -
2.1 Enjeux	- 4 -
2.2 Axes de recherche	- 5 -
III. CONDITIONS DE REALISATION DES PROJETS DE RECHERCHE.....	- 7 -
3.1 Méthodologie	- 7 -
3.2 Composition des équipes	- 8 -
3.3 Calendrier et budget	- 8 -
3.4 Mode de sélection	- 8 -
Annexe 1 : Exemple de chaîne de causalité et apports de la littérature scientifique pour les mesures axées sur les modes d'accueil de la petite enfance de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté	9
Annexe 2 : Ressources (liste non exhaustive).....	11

I. CONTEXTE

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présentée le 13 septembre 2018 par le président de la République Emmanuel Macron. Élaborée après une phase de concertation avec les acteurs concernés et après une consultation en ligne, elle est constituée d'un grand nombre de mesures articulées autour de deux axes distincts : prévenir la reproduction de la pauvreté en agissant pour les enfants et accompagner vers l'emploi.

Agnès Buzyn, alors ministre des Solidarités et de la Santé, a confié à France Stratégie l'évaluation ex post de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. France Stratégie a mis en place en septembre 2019 un comité d'évaluation. Présidé par Louis Schweitzer, ce comité est composé de trois présidents d'associations (ATD-Quart-Monde, Secours catholique, Uniopss), de quatre personnalités qualifiées et de six chercheurs. Il s'appuie sur huit administrations et organismes publics (Dares, Depp, Drees, Insee, Cgdd, Cnaf, Pôle emploi, INED).

Le comité a engagé deux démarches participatives : il consulte d'une part le collège des personnes en situation de pauvreté (ancien 8e collège devenu 5e collège en 2020) du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et d'autre part un panel de trente citoyens représentatifs de l'ensemble de la population française. Ces deux instances sont sollicitées pour contribuer à l'évaluation, de l'élaboration de la démarche d'évaluation à l'interprétation des résultats d'évaluation.

France Stratégie a en charge le secrétariat de ce comité et en assure, avec le président, le pilotage.

La [note d'étape](#) du comité d'évaluation publiée en mars 2020 précise les grands axes de la démarche d'évaluation, les méthodes envisagées et le calendrier des travaux à mener. Le comité a décidé que l'évaluation aurait une double dimension stratégique et analytique et qu'elle serait réalisée à deux niveaux :

- Le suivi de la mise en œuvre des mesures de la Stratégie et l'évaluation de leurs effets. Le comité en a identifiées trente-cinq qu'il a classé en cinq grandes thématiques : la petite enfance et l'éducation - la santé - l'accompagnement, l'emploi et la formation - le logement et les droits sociaux
- L'évaluation de la stratégie nationale dans son ensemble au regard des grands objectifs visés par la Stratégie, et en intégrant dans le périmètre d'autres politiques qui peuvent avoir un effet sur la pauvreté. Les grands objectifs de la Stratégie retenus par le comité sont les suivants : éviter la reproduction sociale de la pauvreté, permettre aux gens de sortir de la pauvreté, et ne laisser personne en situation de grande pauvreté.

Le comité a décidé de privilégier une approche pluridisciplinaire et des méthodes qualitatives et quantitatives et sur les remontées du terrain des publics ciblés (en sollicitant notamment le 5e collège du CNLE), des acteurs associatifs de lutte contre la pauvreté et des acteurs de terrain en charge de la mise en œuvre de la Stratégie.

Le comité programme des travaux d'évaluation, s'appuie sur des travaux déjà menés par les administrations, et, pour les dispositifs pour lesquels un comité scientifique d'évaluation est ou va être mis en place, sur les conclusions de ces évaluations. Le comité s'appuie également sur la littérature scientifique française et internationale.

Le comité a publié son second rapport en avril 2021 : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-de-strategie-nationale-de-prevention-de-lutte-contre-pauvrete-rapport-2021>. Il y présente l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures et les premiers résultats disponibles en matière d'évaluation, ainsi qu'un certain nombre de points qui lui semblent mériter l'attention des pouvoirs publics français dans leur politique globale de lutte contre la pauvreté.

C'est dans ce cadre que cet appel à projets de recherche a été décidé.

Le comité souhaite approfondir la connaissance sur les besoins des familles en situation de pauvreté en matière de modes d'accueils (dont la question de la pertinence de l'accueil collectif classique pour y répondre) et de parentalité en partant des besoins des familles. C'est l'objet du présent appel à projets.

II. ENJEUX ET AXES DE RECHERCHE

2.1 Enjeux

Les éléments de la Stratégie ayant trait à l'accueil du jeune enfant peuvent être résumés en deux ensembles :

-Quatre mesures visent l'accès des enfants défavorisés aux modes d'accueil formels :

- Mesure 1.1 : Développer les modes d'accueil de la petite enfance, notamment dans les territoires fragiles avec la création d'un bonus « Territoires » permettant de diminuer à moins de 10% le reste à charge des communes ;

-Mesure 1.2 : Réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil du jeune enfant (bonus « mixité »)

-Mesure 1.3 : Renforcer la transparence des modalités d'attribution des places en crèches

- Mesure 1.5 : 300 crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) créées d'ici 2020.

-une mesure vise à améliorer la qualité des modes d'accueil formels.

- Mesure 1.4 : Un plan de formation et un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la petite enfance afin de favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'entrée à l'école maternelle.

Le comité d'évaluation a décidé de s'appuyer sur la littérature scientifique pour illustrer les effets attendus des politiques dont on ne peut valider à court terme les effets, en présentant des chaînes causales pour donner une représentation simplifiée des mécanismes susceptibles d'entraîner une réduction de la pauvreté à partir des mesures de la stratégie. Ce travail a été réalisé pour les mesures en matière de mode d'accueil formel de la petite enfance pour le rapport 2020 du comité. Il est présenté de manière détaillée dans les annexes 12 et 13 de la note d'étape de mars 2020 du comité d'évaluation ([disponible en ligne](#)) et a fait l'objet d'une synthèse dans le cœur du rapport qui est présentée en annexe 1.

La stratégie a également une composante qui concerne l'aide à la parentalité via la mesure suivante :

Mesure 5.6 : « Rénover la politique de soutien à la parentalité et créer 300 nouveaux centres sociaux dans les territoires prioritaires ».

Dans son rapport 2021 ([disponible en ligne](#)), le comité d'évaluation a fait un point d'étape sur la mise en œuvre de ces mesures. Celui-ci est détaillé pour chacune des mesures dans le volume « Les 35 mesures : Suivi et évaluation 2021 » ([disponible en ligne](#)). Le contour des mesures et les grands objectifs qu'elles visent en matière de lutte contre la pauvreté sont également précisés dans ce volume.

Par ailleurs, La Caisse nationale des Allocations familiales, France Stratégie et le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge ont organisé un cycle de séminaire intitulé « Premiers pas » du 1er décembre 2020 à l'été 2021, afin de réfléchir à une politique de la petite enfance ciblée sur le développement, l'épanouissement et les acquisitions de tous les enfants. Dans ce contexte, les sujets de l'accueil du jeune enfant en situation de pauvreté et de la parentalité ont notamment été abordés et un état des savoirs sur l'accueil du jeune enfant en situation de pauvreté, coordonné par Chantal Zaouche-Gaudron, a été réalisé. Ce séminaire a donné lieu à une synthèse (références dans l'annexe 2).

Enfin, Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles, a lancé dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a lancé un « appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de territoires démonstrateurs Petite enfance « Accueil pour tous » » en juin 2021. Porté par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en partenariat avec la Caisse nationale d'allocations familiales, cet appel à manifestation d'intérêt « vise à faire émerger des projets innovants, en proposant une offre diversifiée et un accueil régulier ou à temps partiel, ou encore ponctuel, des pratiques d'accueil adaptées et une dimension pédagogique spécifique. Il s'agit aussi d'agir sur la « non demande » d'accueil par les ménages les plus fragiles, en leur proposant une réponse adaptée à leurs besoins »¹.

Dans le cadre de son travail d'évaluation, le comité souhaite approfondir la connaissance sur les besoins des familles en situation de pauvreté en matière de modes d'accueils formels et d'aide à la parentalité. Cela permettra de s'assurer de l'adéquation des mesures de la stratégie avec ces besoins, et de proposer des pistes d'amélioration pour l'atteinte des objectifs visés par la stratégie si nécessaire.

2.2 Axes de recherche

Cet appel à projets a pour objectif principal de soutenir le comité dans son évaluation des mesures concernant les modes d'accueils de la petite enfance et de l'aide à la parentalité de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le travail de recherche devra répondre aux questions suivantes :

¹ Source : Communiqué de presse : « Développer l'accueil des jeunes enfants issus de familles défavorisées : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt », 09 avril 2021

- Quels sont les attentes et les besoins des familles en situation de pauvreté en matière de modes d'accueils formels ²?
- Quels sont les attentes et les besoins des familles en situation de pauvreté en matière d'aide à la parentalité ?
- Les modalités d'accueil formels et les politiques de parentalité existants sont-ils pertinents pour y répondre ? Quels sont les modalités ou les champs ignorés de ces politiques qu'il conviendrait de favoriser pour toucher les plus précaires ? Comment renforcer le recours des parents en situation de pauvreté ou de précarité aux dispositifs prévus pour eux ? Quels sont les facteurs de réussites ou d'échec des dispositifs d'accueil formel ou d'aide à la parentalité ?
- Les mesures de la stratégie en matière d'accueil de la petite enfance et d'aide à la parentalité sont-elles pertinentes pour répondre aux besoins des familles qu'elles ciblent ? L'appel à manifestation d'intérêt « Accueil pour tous » semble t'il pouvoir répondre aux besoins identifiés ? Quelles pourraient être des pistes d'amélioration pour renforcer leur atteinte des publics cibles par rapport à ces besoins ?

Le projet devra couvrir a minima les enfants de 0 à 3 ans, soit avant l'école obligatoire. La question des modes d'accueil complémentaires à l'école obligatoire pour les plus de trois ans pourra aussi être abordée si cela paraît pertinent par rapport à l'objet de l'étude.

Ce travail comportera deux étapes :

Etape 1 : Une étude originale, avec enquête (par exemple par questionnaire) auprès des familles en situation de pauvreté pour proposer une analyse de leurs besoins et de leurs attentes par rapport à la « prise en charge » de leur enfant entre 0 et 3 ans et de l'aide à la parentalité. Cette étude abordera plusieurs aspects :

- Quelles représentations, quelles attentes et quels besoins concrets ont ces familles dans leur quotidien avec leur tout-petit jusqu'à 3 ans ?
 - Quelle est l'hétérogénéité de ces attentes (par rapport à l'appellation homogène « familles en situation de pauvreté ») et en fonction de quels aspects ?
- Dans quelle mesure les dispositifs actuels existant sont connus de ces familles ? comment les perçoivent elles par rapport à leurs besoins ?

La question des représentations et des rapports des familles aux institutions (y compris la famille, des rôles au sein de celle-ci et de la place de chacun de ses membres y compris les enfants) seront notamment abordés.

Etape 2 : La pertinence des mesures en matière d'accueil de la petite enfance et d'aide à la parentalité de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sera ensuite questionnée, ainsi que la capacité de l'appel à manifestation d'intérêt « Accueil pour tous » à pouvoir

² On entend par modes d'accueil formels les modes d'accueils collectifs (réguliers, comme les crèches, les jardins d'enfants ; occasionnels comme les halte garderies ; les deux, comme les multi-accueils) ou individuels (assistante maternelle à son domicile ou dans une MAM-maison d'assistante(s) maternelle(s)). Il y a aussi l'accueil au domicile des parents par une personne salariée. Les *modes d'accueil informels* sont les assistantes maternelles non agréées, la garde par un membre de la famille, etc.

répondre aux besoins identifiés. Des facteurs explicatifs qui font que les mesures prises fonctionnent ou ne fonctionnent pas pourront être recherchés. Des pistes d'amélioration de ces mesures et plus largement des politiques de lutte contre la pauvreté qui s'appuient sur l'accueil du jeune enfant et l'aide à la parentalité pourront être proposées.

De plus, une réflexion pourra être menée sur les postulats en matière des besoins des enfants des familles les plus défavorisées qui sous-tendent les politiques publiques en la matière : sont-ils issus des besoins des familles ? Y sont-ils adaptés ?

III. CONDITIONS DE REALISATION DES PROJETS DE RECHERCHE

3.1 Méthodologie

Les projets proposés couvriront les deux étapes évoquées dans le point II.

Pour ce travail, seront mobilisés a minima les travaux réalisés dans le cadre de l'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, les travaux réalisés dans le cadre du séminaire Premiers Pas et l'ensemble des travaux listés dans l'annexe 2. La littérature scientifique française et internationale existante sur les besoins des familles en situation de pauvreté en matière d'accueil de la petite enfance d'une part et d'aide à la parentalité d'autre part sera mobilisée, en portant une attention particulière à la représentation des plus précaires dans ces études.

L'étape 1 débutera par un recensement des enquêtes, sondages, panels qui ont examiné les besoins des familles - et parmi eux, ce qui existe pour les familles en situation de pauvreté /précarité. Les limites en seront présentées. Ce travail permettra de cadrer la suite du travail.

Pour l'étape 1, les études qualitatives sont à privilégier mais des études quantitatives pourront également être mobilisées. Il s'agira pour les équipes de préciser dans leur projet à partir de quels modes de collecte d'information (questionnaires, entretien semi directif, etc.) ou de quelles sources de données les travaux seront réalisés.

Pour les approches qualitatives, les critères de sélection des personnes interrogées devront être bien définis et justifiés. Le nombre de personnes interrogées, le champ des questions qui leur seront posées et les modalités de réalisation de la collecte d'information seront précisés et justifiés. Si la collecte d'information nécessite la sollicitation d'un tiers, un organisme public par ex., pour constituer l'échantillon de personnes interrogées, les candidats sont invités à se rapprocher de ce tiers afin de s'informer des modalités et des délais pour constituer cet échantillon et pour diffuser le questionnaire.

Les projets statistiques ou économétriques devront décrire précisément les sources de données utilisées, leur pertinence et les modalités d'accès envisagées à ces sources.

Les candidats sont invités à se rapprocher des producteurs des données qu'ils souhaitent mobiliser pour s'informer des conditions et délais d'accès mais aussi pour vérifier l'adéquation de ces données à leur projet.

Le travail de recherche devra a minima couvrir les champs de la sociologie et des politiques publiques et pourra couvrir d'autres champs (évaluation des politiques publiques, psychologie, économie, éducation etc.).

L'équipe détaillera sa démarche pour répondre à chacune des étapes du projet.

3.2 Composition des équipes

Le comité de sélection sera particulièrement attentif à la qualité de l'équipe constituée pour mener à bien le projet de recherche. Des collaborations entre structures de recherche académiques sont possibles. La méthode de travail en équipe ainsi que les engagements, les responsabilités et les investissements de chacun devront être clairement explicités dans les projets de recherche soumis. Une expérience internationale ou l'association d'équipe(s) étrangère(s) sera un avantage.

3.3 Calendrier et budget

La durée totale du projet, qui débutera à compter de la date de signature de la convention de recherche conclue entre France Stratégie et le représentant agissant au nom et pour le compte de l'équipe de recherche (le laboratoire ou l'unité) à l'initiative du projet, ne pourra excéder **9 mois**.

Les porteurs de projet devront veiller à présenter un calendrier compatible avec le délai maximal de **9 mois** mentionné ci-dessus et à prévoir la présentation à France Stratégie des résultats préliminaires dans un délai de **6 mois** après la notification pour limiter les risques de dépassement de ce délai et éventuellement recentrer les travaux.

La présentation des résultats finaux se fera au plus tard **8 mois** après la notification, ce qui laissera 1 mois pour tenir de remarques éventuelles avant la livraison du rapport final.

Le budget du projet de recherche sera détaillé.

3.4 Mode de sélection

Cet appel à projets est organisé en une seule étape qui consiste à sélectionner les projets à financer parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.



Annexe 1 : Exemple de chaîne de causalité et apports de la littérature scientifique pour les mesures axées sur les modes d'accueil de la petite enfance de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

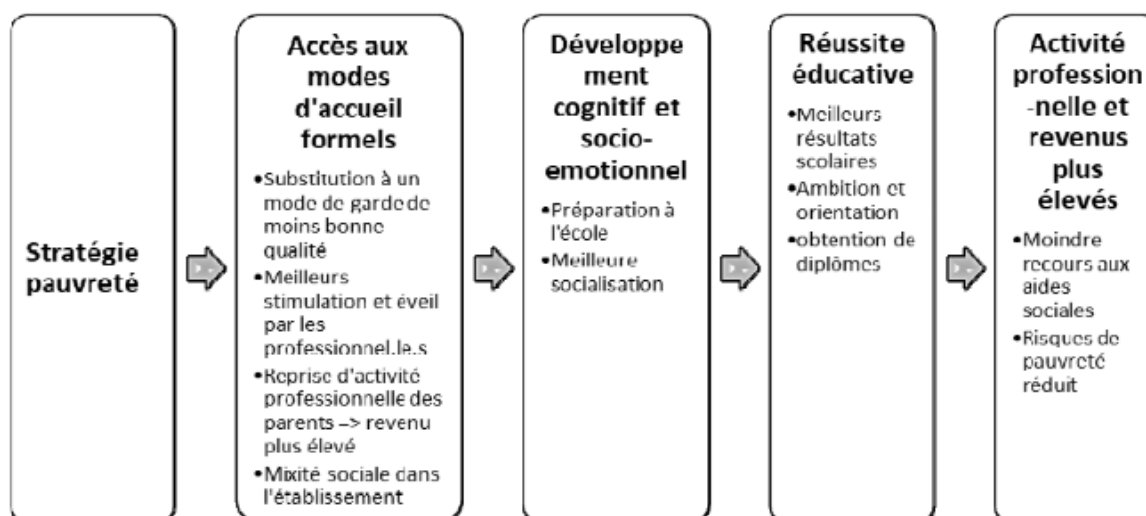
Source : Encadré 2 du rapport 2020 du Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Auteur : A Heim.

Les éléments de la Stratégie ayant trait à la petite enfance peuvent être résumés en deux ensembles : l'un vise à faciliter l'accès des enfants défavorisés aux modes d'accueil formels³, l'autre vise à améliorer la qualité des modes d'accueil formels. Avec ces deux types d'actions, la Stratégie fait le pari que les enfants qui en bénéficient poursuivront une trajectoire de développement cognitif et socio-émotionnel plus favorable et pourront, au terme d'une chaîne de conséquences et d'actions complexe, s'extraire d'un schéma de reproduction sociale et être ainsi mieux insérés dans la société à l'âge adulte. La chaîne de causalité ci-dessous est une représentation simplifiée des mécanismes susceptibles d'entraîner une réduction de la pauvreté à l'âge adulte à partir de politiques favorisant la qualité des modes d'accueil et la possibilité pour les enfants défavorisés d'y accéder. Elle ne préfigure pas de la réalité de ces mécanismes mais aide à identifier les risques et étapes à valider pour que cette chaîne se réalise.

Figure 1 – Chaîne de causalité des mesures petite enfance de la Stratégie axées sur les modes d'accueil

³ On entend par modes d'accueil formels les modes d'accueils collectifs (réguliers, comme les crèches, les jardins d'enfants ; occasionnels comme les halte garderies ; les deux, comme les multi-accueils) ou individuels (assistante maternelle à son domicile ou dans une MAM-maison d'assistante(s) maternelle(s)). Il y a aussi l'accueil au domicile des parents par une personne salariée. Les *modes d'accueil informels* sont les assistantes maternelles non agréées, la garde par un membre de la famille, etc.

Figure 1 – Chaîne de causalité des mesures petite enfance de la Stratégie axées sur les modes d'accueil



Le chemin théorique entre les mesures et l'objectif visé de réduction de la pauvreté se lit de la manière suivante : l'accès aux modes d'accueil serait susceptible d'affecter le développement de l'enfant dans plusieurs dimensions (cognition, langage, motricité, développement socio-émotionnel). Une amélioration de ces compétences réduirait les difficultés d'adaptation lors de l'entrée en maternelle et faciliterait les apprentissages. Si ces effets perdurent au cours de la scolarité de l'enfant, celui-ci devrait avoir un parcours éducatif favorable, de meilleurs résultats scolaires, une orientation permettant d'accéder à des filières de son choix, une probabilité d'obtenir des diplômes plus élevée... Au terme de cette chaîne, il y a une activité professionnelle possiblement plus élevée, de meilleurs revenus, un moindre risque d'être en situation de pauvreté ou d'avoir recours aux minima sociaux. Cependant, à chaque étape de ce modèle, la chaîne peut être brisée faute d'effet ou du fait d'autres politiques ou d'éléments de contexte qui interagissent avec la politique évaluée. Des observations de court terme ne permettront pas de conclure avec certitude à la réalité de cette chaîne. Ce modèle permet d'identifier les questions évaluatives suivantes :

- Les mesures de la Stratégie permettent-elles d'améliorer l'accès et d'augmenter le recours aux modes d'accueil formels des enfants défavorisés ?
- Les mesures de la Stratégie améliorent-elles la qualité des modes d'accueil formels ?
- L'accès à un mode d'accueil formel favorise-t-il le développement des compétences des jeunes enfants, en particulier défavorisés ?
- La qualité du mode d'accueil formel impacte-t-elle l'acquisition des compétences des jeunes enfants ?
- L'accès à un mode d'accueil formel pour les enfants défavorisés permet-il une meilleure réussite éducative ?
- L'accès à un mode d'accueil formel permet-il une meilleure insertion professionnelle ? Il faut noter qu'à mesure que les effets s'éloignent de ceux observables pendant la petite enfance, il est de plus en plus improbable que les effets soient imputables aux seuls modes d'accueil, sans qu'il y ait eu

d'interaction avec d'autres politiques. Pour obtenir une réponse à ces questions, il est nécessaire de disposer de conditions d'évaluation spécifiques permettant de s'assurer qu'en dehors de l'accès à un mode d'accueil formel (de qualité), il n'y a pas d'autres différences systématiques entre les groupes comparés. Les recherches à mobiliser pour répondre à ces questions doivent donc disposer d'une stratégie d'identification, soit basée sur une expérimentation aléatoire contrôlée, soit utilisant des méthodes quasi-expérimentales crédibles. La littérature scientifique internationale peut aussi être mobilisée pour les quatre dernières questions. Elle est abondante sur la thématique des relations entre interventions précoces et développement de l'enfant et plusieurs résultats émergent de façon relativement stabilisée dans les méta-analyses étudiées⁴ :

- Bénéficier d'un mode d'accueil de qualité aux âges préscolaires (3-6 ans) a des effets positifs sur le développement des enfants ; ces effets sont plus forts chez les enfants défavorisés et lorsque les dispositifs intègrent une composante pédagogique explicite et renforcée.
- Les résultats sur les enfants plus jeunes (0-3 ans) sont nettement moins consensuels et apparaissent tantôt positifs, tantôt négatifs ou sans effets. Cependant, il semble que la qualité des modes d'accueil soit déterminante dans ces résultats.

Une qualification plus élevée des professionnels de la petite enfance est corrélée à une meilleure qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants. Il existe peu de travaux susceptibles d'attester de la validité de ces résultats dans le contexte institutionnel français, par manque de données et d'expérimentations susceptibles d'élever le niveau de preuve des effets des modes d'accueil.

Annexe 2 : Ressources (liste non exhaustive)

Carbuccia L., Barone C., Borst G., Greulich A., Panico L., Tô M. (2020), *Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants*, Dossier d'étude n°215, Caisse nationale des allocations familiales (disponible [en ligne](#))

Heim A. (2020) : *Les effets attendus des mesures sur les modes d'accueil de la petite enfance : une revue de littérature*, Rapport 2020 du comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, annexe 11, France Stratégie (disponible [en ligne](#))

Heim A. (2020) : *Les effets attendus des mesures sur les modes d'accueil de la petite enfance : une chaîne de causalité*, Rapport 2020 du comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, annexe 12, France Stratégie (disponible [en ligne](#))

Martin C. (dir.) (2018), *Accompagner les parents dans le travail éducatif et de soin. Savoirs, questions et perspectives pour l'action publique et la recherche*, Paris, La documentation française, Caisse nationale des allocations familiales. (disponible [en ligne](#))

⁴ Pour le détail de ces résultats, voir l'annexe 13 du rapport 2020 du comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté intitulée « Les effets attendus des mesures sur les modes d'accueil de la petite enfance : quelques éléments de la littérature ».

Martin C. (2014) : *Le soutien à la parentalité : une nouvelle politique en Europe ?*, Politiques sociales et familiales n°118, Caisse nationale des allocations familiales, décembre (disponible [en ligne](#))

Zaouche Gaudron C. (dir.) et Boyer D., Lacharité C., Modak M., Séraphin G., Ulmann A.-L. (2021) *Quel accueil pour le jeune enfant en situation de pauvreté ? Un état des savoirs*, Paris, La Documentation française, Caisse nationale des allocations familiales, et plus largement les publications de Chantal Zaouche-Gaudron relatives au thème.

-Les rapports du comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :

Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2021), *Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Rapport 2021*, France Stratégie, avril (disponible [en ligne](#))

Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2020), *Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Rapport 2020*, France Stratégie, avril (disponible [en ligne](#))

-L'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de territoires démonstrateurs Petite enfance « Accueil pour tous » lancé en juin 2021 par Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et porté par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en partenariat avec la Caisse nationale d'allocations familiales (accessible [en ligne](#))

-Les éléments en lien avec le séminaire « Premiers pas : développement du jeune enfant et politiques publiques » organisé par la CNAF, France Stratégie et le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et l'âge qui visait à nourrir la réflexion sur l'opportunité et les enjeux en France d'une politique publique visant le développement du jeune enfant et à en esquisser les contours et en particulier :

Synthèse du séminaire Premier pas :

<https://bit.ly/3pZvwjJ>

Séminaire Premiers pas séance 3 : « Comment l'action publique peut-elle concourir à un environnement de vie favorable à l'épanouissement et à l'égalité des jeunes enfants ? »

<https://bit.ly/2RNIFzS>

Séminaire Premiers pas séance 4 : « Comment l'action publique peut-elle concourir à un environnement de vie favorable à l'épanouissement et à l'égalité des jeunes enfants ? »

<https://bit.ly/3y0Sp9J>

Séminaire Premiers pas Séance 5 : « Quelles finalités pour les modes d'accueil entre les objectifs de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, de développement de l'enfant et d'égalité entre tous les enfants? Quelle articulation avec les autres services dédiés à la famille et à l'enfant » :

<https://bit.ly/3tx61pK>